

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1214

9 mai 2015

SOMMAIRE

AFTC Group S.à r.l.	58246	Patriot Court S.à.r.l.	58229
Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Six) S.A.	58228	Pinehurst Securities SA	58229
Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Six) S.A.	58226	Process & Systems Engineering s.à.r.l.	58229
Alltra S.A.	58226	Ramsup Participations S.A.	58230
Alstrat S.A.	58226	Realesta S.A.	58230
Armodios S.à r.l.	58226	Reine Blanche	58230
Askal S.à.r.l.	58227	Retail Operating Company Luxembourg	58231
ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.	58227	Revest S.A.	58228
Au Natur'l Sàrl	58227	Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l.	58230
AZ Express S.à.r.l.	58227	Royalmate, Sàrl	58231
BIP Investment Partners S.A.	58227	Sanichel S.A.	58233
Canepa Iberia Holdings, S.à r.l.	58237	Scitec International S.à r.l.	58232
Canepa Management GP COOP S.A.	58226	Scottish Financial (Luxembourg) S.à r.l.	58232
Chartered Investments Luxembourg Sàrl	58272	Seaview S.A.	58255
Denim Sàrl	58228	Secura Investments S.à r.l.	58263
Dewoitine Finance S.à r.l.	58237	S-Energy S.A.	58231
EOP II Prop Co. I S.à r.l.	58244	Smyrna Healthcare Parent S.C.A.	58233
Euro Real Estate Britain I S.à r.l.	58272	Société pour la Réduction de Coûts S.A.	58232
Le Triadou S.A.	58235	Stidia S.A.	58233
Medical Investments International	58255	Structured Finance Management (Luxembourg) S.A.	58232
Niovilu S.à.r.l.	58255	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	58234
Orange India Holdings SARL	58228		

Canepa Management GP COOP S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 174.494.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046917/9.

(150053994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Armodios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 105, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.937.

Les comptes annuels pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046858/10.

(150054103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Alltra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046846/10.

(150054194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Six) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015046844/11.

(150053822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Alstrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.306.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 22 janvier 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Hubert DELAFAY, administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015046849/14.

(150053968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Askal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 93.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046860/9.

(150053698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 26.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015046866/10.

(150053725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

AZ Express S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 103.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} Avril 2014.

Référence de publication: 2015046872/10.

(150053625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Viviane Graffé

Directeur Administratif et Financier

Référence de publication: 2015046896/12.

(150053984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Au Natur'I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 25, rue Jean Wolter.
R.C.S. Luxembourg B 166.666.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015046868/13.

(150053729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Revest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 79.353.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047339/9.

(150054465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Orange India Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 132.751.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015047286/10.

(150054059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Six) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.238.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mars 2015

Il résulte de L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 mars 2015 que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Luc Sunnen, Christophe Fender et DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l. sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l. est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015046843/17.

(150053821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Denim Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.965.

EXTRAIT

La gérance de la Société porte à la connaissance de tiers que:

- a. - l'Associée unique de la Société SARL DE L'ALZETTE a changé sa dénomination en PLATINIUM REALTY et a transféré l'adresse de son siège social vers L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer
 - b. - que l'Adresse du siège social de la Société est transférée vers L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer
 - c. - que l'Adresse professionnelle des gérants est actuellement à: L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Miloud / Jamal les AKDIME

Les gérants

Référence de publication: 2015046984/18.

(150054081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Patriot Court S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.072.

Il résulte d'une convention signée le 25 mars 2015 que l'associé unique de la société à responsabilité limitée Patriot Court S.à r.l. est désormais la société CVI CVF II Lux Master S.à r.l. ayant pour siège social le 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170644.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047298/14.

(150053758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pinehurst Securities SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.625.

Extrait des minutes ou conseil d'administration tenu au siège social de la société le 23 mars 2015

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de DELOITTE Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe et ce, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015047301/15.

(150054297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

ProSysEn s.à.r.l., Process & Systems Engineering s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4460 Belvaux, 128, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.979.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 12 mars 2015, numéro 2015/0497 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mars 2015, relation: 1LAC/2015/8590 de la société à responsabilité limitée "Process & Systems Engineering s.à r.l.", en abrégé "ProSysEn s.à r.l." avec siège social à L-4460 Belvaux, 128, rue de la Gare, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 152 979, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1330 du 28 juin 2010, ce qui suit:

- Messieurs Baudouin PIERARD et Claude POULL, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 12 mars 2015,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: B-6860 Léglise, rue de la Croisette, 78A.

Bascharage, le 25 mars 2015.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2015047306/25.

(150053537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REYL Private Office (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015047340/10.

(150053920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Reine Blanche, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047337/10.

(150054018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Ramsup Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.708.

EXTRAIT

En date du 11 mars 2015, la société a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Houbert de son poste d'administrateur et nomination avec effet immédiat à ce même poste d'administrateur de Madame Anna DE MEIS demeurant au 5 rue de l'école PONPIERRE Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015047334/12.

(150053454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Realesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.159.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 mars 2015 que:

- Monsieur Miran MUJICIC, né le 5 août 1984 à Moscou (Russie), résidant au 5, rue Gautier, CH-1201 Genève, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2017; et

- Monsieur Yuliy NURMUKHAMETOV, né le 6 avril 1972 à Bryanskaya Oblast (Russie), résidant à G. Mushnikova 13/1, 450039 Ufa, Bashkortostan, Russie, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2017;

Monsieur Marc Chong Kan occupe désormais la fonction d'administrateur et le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- Monsieur Marc CHONG KAN, administrateur;
- Monsieur Miran MUJICIC; administrateur;
- Monsieur Yuliy NURMUKHAMETOV, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047336/22.

(150053954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Royalmate, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 55, rue Gaffelt.
R.C.S. Luxembourg B 187.528.

Il est certifié que

Madame Bingbing QU né 09.1988, à HEILONGJIANG, demeurant à qiqihaer HEILONGJIANG (Chine), a cédé tous les parts à Monsieur WENTAO XU, né 28.12.1988 à zhejiang, demeurant 47 rue de hippodrome, L-1730, Luxembourg. C'est à dire que Monsieur Wentao XU tiendra les entiers parts de la société Royalmate SARL. Dans ce cas-là, Monsieur Wentao XU sera le seul gérant technique et le gérant administratif de la société Royalmate SARL.

Le 25.03.2015.

Cachet de la société

Référence de publication: 2015047343/14.

(150054164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Retail Operating Company Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 90.938.

Extrait du procès-verbal du Collège des Gérants du 13 mars 2015

Le Collège décide de retirer le mandat de Madame Cornelia Schneider Hansen comme agent à la gestion journalière de la société à partir du 25 mars 2015.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2015

L'associé décide de remplacer Monsieur Jerry Maertz comme gérant du conseil de gérance de la société par Monsieur Arnt Henning Johannessen, demeurant professionnellement au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, à partir du 25 mars 2015. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2018.

Référence de publication: 2015047327/15.

(150053529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

S-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.431.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 mars 2015 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

- Mme Maria Helena GONCALVES, M. Thierry TRIBOULOT et Mme Annie SWETENHAM ont démissionné de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

- les personnes suivantes ont été nommées en leur remplacement avec effet immédiat et pour une durée de trois ans:

* M. Patrick HALLER, employé privé, et Président du Conseil d'Administration, né le 14 août 1964 à Joeuf (France),

* Mme Christine PICCO, employée privée, née le 5 mars 1968 à Hayange (France),

* M. Denis CALLONEGO, employé privé, né le 9 avril 1959 à Briey (France),

tous trois demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

- la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à.r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107 093, a été nommée au poste de commissaire aux comptes, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2014 et pour une durée d'un an, en remplacement de MOTHERWELL SERVICES LIMITED, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015047345/25.

(150054222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Scottish Financial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047349/9.

(150054451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Scitec International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 172.254.

—
RECTIFICATIF

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 22 juillet 2014 sous le No: L140127361
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047348/11.

(150053785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 95.021.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ajournée des actionnaires de la société en date du 16 mars 2015

Le conseil d'administration de la Société décide de renouveler le mandat de Jonathan E. Keighley, né le 15 septembre 1950 à Londres, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au Blackwell House, Guildhall Yard, EC2V 5AE Londres, Royaume Uni, comme administrateur de la Société, avec effet à partir du 9 février 2015 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

A Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour extrait conforme

La Société

Signature

Référence de publication: 2015047360/16.

(150054105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Société pour la Réduction de Coûts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 158.868.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 février 2015.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 février 2015 que

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de nommer la banque «BANQUE INTERNATIONALE A Luxembourg (BIL)» se situant à, 69, route d'Esch, L - 2953 Luxembourg comme dépositaire conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, entrée en vigueur le 18 août 2014.

Wiltz, le 18 février 2015.

Pour extrait conforme

Fiduciaire ARBO S.A.

Référence de publication: 2015047356/18.

(150053871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Stidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 15, Zone Industrielle Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 155.208.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047415/9.

(150054219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Smyrna Healthcare Parent S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047355/10.

(150053549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Sanichel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 140.587.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2015

Conseil d'administration

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Domenico Ranieri, né le 02/11/1954 à Elouges (Belgique), demeurant à B-7382 Audregnies, rue de l'Abbaye n°8,

- Madame Françoise Putman, née le 07/07/1949 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1380 Lasne, rue du Grand Chemin n°19

- La société anonyme Etudes Commercialisation et Réalisations, établie et ayant son siège social à B-1380 Lasne, rue du Grand Chemin n°19, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0437.709.728, représentée par son administrateur délégué, Madame Françoise Putman

Les mandats des administrateurs nouvellement nommés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2021

Administrateur délégué

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur délégué, Monsieur Domenico Ranieri, né le 02/11/1954 à Elouges (Belgique), demeurant à B-7382 Audregnies, rue de l'Abbaye n°8. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2021

Président du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, Madame Françoise Putman, née le 07/07/1949 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1380 Lasne, rue du Grand Chemin n°19. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2021

Renouvellement du mandat d'Administrateur et Administrateur délégué

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur René Mikos, né le 04/01/1957 à Dudelange, demeurant à L-3851 Schiffange, 25 rue de Kayl. Ses mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2020

Non renouvellement du mandat d'administrateur

L'assemblée générale a décidé de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Romain Mikos et de ne pas ratifier le mandat d'administrateur de Madame Myriam Dondelinger.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015047372/35.

(150053718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth day of March

Before Maître Danielle KOLBACH, Civil Law Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Mrs. Catherine Dessoy, “avocat à la Cour”, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich, acting in her capacity as mandatory of the shareholders of Tiger Holding Four Parent S.à r.l., the “Company”, a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie 1, inscribed in the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 125 430, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time pursuant to a deed dated December 18, 2014, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated February 6, 2015, Nr 324,

By virtue of proxies delivered privately to her; the original proxies will remain attached to the below mentioned General Meeting of 18 December 2014.

The appearing person requires from the notary to act the following:

Further to the extraordinary general meeting held in front of the undersigned notary on December 18, 2014 registered in Redange-sur-Attert on 19 December 2014 under the following reference RED/2014/2520, filed with the Registre de Commerce et des Sociétés under reference L150004211 on 9 January 2015; a mistake has been committed regarding the subscription of the shares of the Company (the General Meeting of 18 December 2014).

Indeed, the subscriptions of the redeemable shares of class AN were mentioned incorrectly in the deed as follows:

- Tiger Global Private Investment Partners IV, LP: 375.14 (three hundred seventy five point fourteen) redeemable shares of class AN having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
- Lee Fixel: 10.98 (ten point ninety-eight) redeemable shares of class AN having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

The subscription of the redeemable shares of class AN should, effectively, be as follows:

- Tiger Global Private Investment Partners IV, LP: 386.12 (three hundred eighty-six point twelve) redeemable shares of class AN having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.
- Lee Fixel does not subscribe to any redeemable share of class AN.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le seize mars

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A COMPARU:

Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich, agissant en sa qualité de mandataire des associés de la société Tiger Holding Four Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée, la “Société”, ayant son siège à L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie 1, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 430,, constituée par acte reçu en date du 7 mars 2007, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 18 décembre 2014, publié au Mémorial C N° 324 du 6 février 2015;

En vertu de procurations sous seing privé lui-délivrées; les procurations originales demeurent annexées à l’Assemblée Générale du 18 décembre 2014 décrite ci-après.

La comparante a requis le notaire d’acter ce qui suit:

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu’une erreur matérielle a été commise concernant la souscription des parts sociales de la société, lors de l’assemblée générale extraordinaire reçue par acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2014 enregistré à Redange-sur-Attert le 19 décembre 2014 sous la référence suivante RED/2014/2520, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L150004211 le 9 janvier 2015 (l’Assemblée Générale du 18 décembre 2014.)

En effet, les souscriptions des parts sociales rachetables de classe AN ont été erronément mentionnées dans l’acte comme suit:

- Tiger Global Private Investment Partners IV, LP: 375,14 (trois cent soixante-quinze virgule quatorze) parts sociales rachetables de classe AN ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune.

- Lee Fixel: 10,98 (dix virgule quatre-vingt-dix-huit) parts sociales rachetables de classe AN ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US).

La souscription des parts sociales rachetables de classe AN aurait dû être en fait indiquée comme suit:

- Tiger Global Private Investment Partners IV, LP: 386,12 (trois cent quatre-vingt-six virgule douze) parts sociales rachetables de classe AN ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune.

- Lee Fixel ne souscrit à aucune part sociale rachetable de classe AN.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 19 mars 2015. Relation: DAC/2015/4548. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

Référence de publication: 2015046131/74.

(150052608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Le Triadou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.944.

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "LE TRIADOU S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171944, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2709 du 7 novembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Etablissement de catégories d'administrateurs et modification subséquente du second paragraphe de l'article 6 des statuts et du quatrième paragraphe de l'article 8 des statuts, qui auront la teneur suivante:

Art. 6. alinéa 2. «Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en deux (2) catégories d'administrateurs A et B. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.»

Art. 8. alinéa 4. «Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

2. Modification du régime actuel de signature des administrateurs.

3. Modification subséquente du second paragraphe de l'article 10 des statuts, qui aura la teneur suivante:

Art. 10. «Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la

signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.»

4. Nomination de deux administrateurs supplémentaires et confirmation de la composition du conseil d'administration.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'établir deux catégories d'administrateurs, Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B, et de modifier en conséquence le second paragraphe de l'article 6 des statuts et le quatrième paragraphe de l'article 8 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 6. alinéa 2. «Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en deux (2) catégories d'administrateurs A et B. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.»

Art. 8. alinéa 4. «Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la Société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts, qui aura la teneur suivante:

Art. 10. «Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires:

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- Monsieur Nicolas MILLE, né à Antony (France), le 8 février 1978, demeurant au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

L'Assemblée décide de confirmer la composition du conseil d'administration comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Charles GISCARD D'ESTAING, directeur de société, né le 20 octobre 1957 à Paris, demeurant à CH-1208 Genève, 4 route de Malagnou.

- Monsieur Pavel KOSOLOBOV, Investisseur, né le 30 décembre 1964 dans la Région de Moscou, demeurant à CH-1820 Montreux, 33, Avenue du Casino.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur François GEORGES, né à Luxembourg le 20 mars 1967, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, né à Karaman, le 24 avril 1968, demeurant au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- Monsieur Nicolas MILLE, né à Antony, le 8 février 1978, demeurant au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent vingt euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mars 2015. 2LAC/2015/5342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046526/113.

(150053255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Canepa Iberia Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 176.780.

—
RECTIFICATIF

Rectifie le Bilan au 31/12/2013 déposé sous le numéro: L140138138 le 01/08/2014

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046916/11.

(150053670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Dewoitine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2463 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.586.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DEVNOS INVESTMENTS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116 983,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on March 13th, 2015.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Title I. - Object, Duration, Denomination, Registered Office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect partner of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "DEWOITINE FINANCE S. à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a nominal value of one euro (1,- EUR) each.

A partners’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of partners.

If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. In case of a single partner the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

The shares are freely transferable among partners. The shares are transferable to non-partners only with the prior approval of partners representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Title III. - Management - Partners

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners in accordance with the provisions set out hereafter.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall validly be bound in all circumstances by the sole signature of one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title IV. - Accounting Year, Allocation of Profit

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which is the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Upon dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

Title VI - General Provisions

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

The shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) have been subscribed as follows:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prenamed:	12,500 shares
TOTAL:	12,500 shares

All the shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1,400.-EUR).

Resolutions of the sole partner

The sole partner, prenamed, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

1) The company will be administered by two (2) managers nominated for an unlimited duration:

a) Mr Christian TAMISIER, lawyer, born on 24 April 1961 in Geneva (CH), residing professionally in CH-1205 Geneva, 8, rue St. Léger;

b) Mr Eric GILSON, private employee, born on 25 September, 1971 in Libramont (B), with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B116 983,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donné sous seing privé à Luxembourg le 13 mars 2015.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet, durée, dénomination, siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "DEWOITINE FINANCE S. à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II - Capital, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (1,- EUR) chacune.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, soit par télégramme, télex ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyés par lettre ou télécopie.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III - Gérance –Associés

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés dans les conditions décrites ci-après.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple.

Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions

pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre V. - Dissolution, liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Titre VI - Disposition générales

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) ont été souscrites comme suit:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prénommée:	12.500 parts sociales
TOTAL:	12.500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique, prénommée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) La société est administrée par deux (2) gérants nommés pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christian TAMISIER, avocat, né le 24 avril 1961 à Genève (CH), demeurant professionnellement à CH-1205 Genève, 8, rue St. Léger;

b) Monsieur Eric GILSON, employé privé, né le 25 septembre 1971 à Libramont (B), avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5870. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046352/361.

(150053263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

EOP II Prop Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 194.236.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"EOP II JV S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole shareholder of "EOP II Prop Co. I S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 194236, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 02 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 363 of 11 February 2015.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of ten (GBP 10.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) up to twelve thousand six hundred and ten Pounds Sterling (GBP 12,610.-) through the issue of ten (10) new shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The new shares are to be subscribed by "EOP II JV S.à r.l.",, prenamed, paid up in cash for a total amount of five million three hundred and thirty thousand one hundred and sixty-nine point eighty-three Pounds Sterling (GBP 5,330,169.83.-).

The total contribution of five million three hundred and thirty thousand one hundred and sixty-nine point eighty-three Pounds Sterling (GBP 5,330,169.83) will be allocated as follows:

(i) ten Pounds Sterling (GBP 10.-), will be allocated to the share capital of the Company and

(ii) five million three hundred and thirty thousand one hundred and fifty-nine point eighty-three Pounds Sterling (GBP 5,330,159.83) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand six hundred and ten Pounds Sterling (GBP 12,610.-) divided into at twelve thousand six hundred and ten (12,610) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«EOP II JV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «EOP II Prop Co. I S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B194236, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 02 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 363 du 11 février 2015.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix livres sterling (GBP 10.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents livres sterling (GBP 12.600.-) à douze mille six cent dix livres sterling (GBP 12,610.-) par l'émission de 10 (10) parts sociales nouvelles d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «EOP II JV S.à r.l.», prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de cinq millions trois cent trente mille cent soixante-neuf virgule quatre-vingt-trois livres sterling (GBP 5,330,169.83).

L'apport de cinq millions trois cent trente mille cent soixante-neuf virgule quatre-vingt-trois livres sterling (GBP 5,330,169.83) sera entièrement alloué comme suit:

- (i) dix livres sterling (GBP 10.-) au capital social et
- (ii) cinq millions trois cent trente mille cent cinquante-neuf virgule quatre-vingt-trois livres sterling (GBP 5,330,159.83) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cent dix livres sterling (GBP 12,610.-) divisé en douze mille six cent dix (12,610) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 mars 2015. Relation: EAC/2015/6271. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015046374/94.

(150052817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

AFTC Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass.

R.C.S. Luxembourg B 141.735.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1) Vrosta Beheer B.V., a private limited liability company ("besloten vennootschap") existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-6419 SH Heerlen, 61, Prof. Van Itersonstraat, registered with the Limburg Trade Registry ("Kamer van Koophandel") under the number 14099397;

2) Hardy Investments B.V., a private limited liability company ("besloten vennootschap") existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-6212 BX Maastricht, 12A, Henri Goovaertsweg, registered with the Limburg Trade Registry ("Kamer van Koophandel") under the number 14102236.

Both are duly represented by Mr. Guy VROEMEN, businessman, residing professionally in L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass, by virtue of two proxies given under private seal. Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as here above stated, have declared and requested the undersigned notary to state that they are the sole participants (the "Participants") of the company AFTC Group S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 141735, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on September 3, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2452 of October 7, 2008. The articles of association of the Company were amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 30, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1109 of May 2, 2014.

Thus, the Participants of the Company, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Participants resolved to decrease the nominal value of the existing one thousand two hundred fifty (1,250) parts so as to bring it from its current amount of ten Euro (EUR 10) each to one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Participants resolved to cancel and subsequently substitute the existing one thousand two hundred fifty (1,250) parts, having a nominal value of ten Euro (EUR 10) each by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary parts having a par value of one Euro (EUR 1) each and to allocate them as follows:

- six thousand two hundred fifty (6,250) ordinary parts to Vrosta Beheer B.V., prenamed and;
- six thousand two hundred fifty (6,250) ordinary parts to Hardy Investments B.V., prenamed.

Third resolution

The Participants resolved to create three (3) classes of parts in addition to the existing ordinary parts so that the Company's corporate capital shall henceforth be divided as follows: (i) ordinary parts, (ii) class A1 parts (iii) class A2 parts and (ii) class B parts.

Fourth resolution

The Participants resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six thousand seven hundred thirty-one Euro (EUR 6,731) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary parts, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of nineteen thousand two hundred thirty-one Euro (EUR 19,231) represented by (i) twelve thousand

five hundred (12,500) ordinary parts, (ii) nine hundred sixty-two (962) class A1 parts, (iii) six hundred seventy-three (673) class A2 parts and (iv) five thousand ninety-six (5,096) class B parts.

Fifth resolution

The Participants resolved to issue (i) nine hundred sixty-two (962) class A1 parts, having a par value of one Euro (EUR 1) each, (ii) six hundred seventy-three (673) class A2 parts, having a par value of one Euro (EUR 1) each and (iii) five thousand ninety-six (5,096) class B parts, having a par value of one Euro (EUR 1) each. The class A1 parts, the class A2 parts and the class B parts will be issued together with a premium amounting in aggregate to three hundred forty-seven thousand one hundred fifteen Euro (EUR 347,115) and will have the same rights and obligations as the existing ordinary parts save for the rights as described below.

Subscription and payment

1. Then appeared Mr. Guy VROEMEN, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of GM Packaging B.V., private limited liability company (“besloten vennootschap”), existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Stationsstraat 33, NL-6211 BN Maastricht, registered with the Chamber of Commerce (“Kamer van Koophandel”) under number 14113872, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of GM Packaging B.V. for nine hundred sixty-two (962) class A1 parts, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to be issued together with a premium in an aggregate amount of one hundred sixteen thousand six hundred eighty-five Euro (EUR 116,685) and to make payment of such new class A1 parts and premium in full by a payment in cash amounting to one hundred seventeen thousand six hundred forty-seven Euro (EUR 117,647).

2. Then appeared Mr. Guy VROEMEN, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Omega Investments B.V., private limited liability company (“besloten vennootschap”), existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 411 - A 4e verd, NL-1077 XX Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce (“Kamer van Koophandel”) under number 34334231, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of Omega Investments B.V. for six hundred seventy-three (673) class A2 parts, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to be issued together with a premium in an aggregate amount of eighty one thousand six hundred eighty Euro (EUR 81,680) and to make payment of such new class A2 parts and premium in full by a payment in cash amounting to eighty-two thousand three hundred fifty-three Euro (EUR 82,353).

3. Then appeared Mr. Guy VROEMEN, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of NV Industriebank LIOF, the regional development and investment company covering the Dutch province of Limburg, having its registered office at Boschstraat 76, NL-6211 AX Maastricht, registered with the Chamber of Commerce of Zuid-Limburg under number 14604604, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of NV Industriebank LIOF for five thousand ninety-six (5,096) class B parts, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to be issued together with a premium in an aggregate amount of one hundred forty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 148,750) and to make payment of such new class B parts and premium in full by (i) a contribution in kind consisting in forty-five (45) corporate units of the company AFTC Europe & Middle East B.V., having its registered office at Weert 78, NL-6231 SB Meerssen, registered with the Chamber of Commerce (“Kamer van Koophandel”) under number 14102237 (the “Contribution”) and (ii) a payment in cash amounting to one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000).

It results from a valuation report issued by the Company that the value of the Contribution corresponds at least to three thousand eight hundred forty-six Euro (EUR 3,846) (the “Valuation Report”).

A copy of the Valuation Report, after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

4. Evidence of the payment in cash by the subscribers mentioned above to the Company of an aggregate amount of three hundred fifty thousand Euro (EUR 350,000) had been brought and certified to the notary by a banking certificate.

5. Thereupon, the Participants resolved accepting the said subscriptions and payments and to issue and allot (i) nine hundred sixty-two (962) class A1 parts to GM Packaging B.V. (ii) six hundred seventy-three (673) class A2 parts to Omega Investments B.V. and (iii) five thousand ninety-six (5,096) class B parts to NV Industriebank LIOF, all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

As from this moment, the new participants participated in the meeting and in the decisions and votes.

Sixth resolution

Considering the creation of different classes of parts and the issuance, subscription and allotment of the newly issued parts, the Participants resolved to proceed to a global rewording of the Company's articles of association which shall henceforth be read as follows:

“Title I. - Name - registered office - purpose - duration

Art. 1. The name of the Company is "AFTC Group S.à r.l."

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Bourscheid. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 3. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of trade marks, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. The Company is established for an unlimited term.

Art. 5. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - parts

Art. 6. The capital of the Company is fixed at nineteen thousand two hundred thirty-one Euro (EUR 19,231) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary parts, (ii) nine hundred sixty-two (962) class A1 parts, (iii) six hundred seventy-three (673) class A2 parts and (iv) five thousand ninety-six (5,096) class B parts, all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 7. The Company may redeem its own parts.

Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital and subject to the following procedure.

In the event that a participant intends to partly or fully sell its participation held in the Company, such participant shall notify the other participants as well as the Company in writing of such intention (the "Notification"). The Notification shall include an executed sale and purchase agreement detailing the terms and conditions of the intended sale. Participants are entitled to a preemption right regarding the parts intended to be sold to third parties. Such preemption right may be exercised by one or several participants at the same conditions as the candidate purchaser (the "Preemption Right"). Participants wishing to exercise the Preemption Right shall notify the Company of such intention in writing at the latest within ten (10) days following the Notification (the "Preemption Notification"). In the event that more than one participant wish to exercise the Preemption Right, the parts shall be sold and transferred to the Participants in proportion of their respective participation. In absence of any Preemption Notification, the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall convene an extraordinary general meeting of participants to deliberate on the transfer of the parts and the approval of the candidate purchaser which shall be held within thirty (30) days following the receipt of the Notification by the Company. In the event that the extraordinary general meeting of participants consents to the transfer of the parts to the candidate purchaser, such transfer will have to be completed within three (3) months following the date of the extraordinary general meeting. If the Company has not been notified of the completion within these three (3) months, any projected transfer will be subject to the procedure mentioned above. In case that (i) the majority required for transfers of parts inter vivos to non participants is not met, and (ii) the participant insists to sell the parts, the parts shall be redeemed by the Company. The redemption of parts by the Company is subject to the existence of sufficient reserves on Company's level. In the event that the Company has not sufficient reserves, the participant may not transfer the parts to the candidate purchaser. The purchase price to be paid by the Company for these parts shall be determined by an independent expert jointly appointed by the sole manager or the board of managers, as the case may be, and the selling participant and based on the duly approved annual accounts of the Company for the past three financial years preceding the Notification. The purchase price calculated by the independent expert is binding on the Company and the selling participant and may not

be challenged. Following redemption, the redeemed parts shall be canceled to the extent permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

In the event that the ordinary parts of the Company are partly or fully sold to another participant or a third party, participants holding class A1, class A2 or class B parts are entitled to a preferential distribution of the purchase price for such ordinary parts with regard to the participants holding ordinary parts. Participants holding ordinary parts shall distribute the purchase price received for the ordinary parts to participants holding class A1, class A2 and class B parts in proportion of their respective participant until (i) the full settlement of any annual preferential dividend accrued and remaining unpaid towards the participants holding class A1, class A2 and class B parts, (ii) the payment of an aggregate amount of one hundred sixty-eight thousand six hundred twenty-eight Euro (EUR 168,628) to participants holding class A1 parts, (iii) the payment of an aggregate amount of one hundred seventeen thousand three hundred seventy-two Euro (EUR 117,372) to participants holding class A2 parts and (iv) the payment of an amount of one hundred seven thousand Euro (EUR 107,000) to participants holding class B parts.

Art. 8. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 9. The Company is managed and administered by one or several managers, shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders’ meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders’ meeting.

Art. 10. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; mere agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Title IV. - Financial year - profits - reserves - preferential dividends

Art. 11. The financial year of the Company starts on the January 1st and ends on December 31st.

Art. 12. Each year on December 31st an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve;

this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 13. Out of the profits generated by the Company in a respective financial year, preferential dividends shall be distributed to participants holding class A1, class A2 or class B parts.

The preferential dividends to be distributed to participants holding class A1 parts shall amount to ten thousand one hundred and seventeen Euro and sixty-eight cents (EUR 10,117.68) per financial year.

The preferential dividends to be distributed to participants holding class A2 parts shall amount to seven thousand forty-two Euro and thirty-two cents (EUR 7,042.32) per financial year.

The preferential dividends to be distributed to participants holding class B parts shall amount to twelve thousand eight hundred Euro (EUR 12,800) per financial year.

No preferential dividend will be distributed in the case the Company did not generate sufficient profits during the respective financial year. In the event that with respect to a financial year, no or not the full amount of preferential dividends were distributed to the participants holding class A1, class A2 or class B parts, the amount of the preferential dividends to be distributed with respect to the next financial year shall be increased accordingly, subject to the existence of sufficient profits on Company’s level.

Title V. - Dissolution - liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The surplus to be distributed to the participants shall be calculated in proportion of their respective participation, subject to the following preferential distribution rights of the participants holding class A1, class A2 or class B parts.

Participants holding class A1, class A2 or class B parts are entitled to a preferential distribution of the dissolution surplus and henceforth to a preferential reimbursement with regard to the participants holding ordinary parts. No distribution of the surplus to and consequently no reimbursement of participants holding ordinary parts shall be made unless (i) the annual preferential dividends accrued and remaining unpaid were settled in full to the participants holding class A1, class A2 and class B parts, (ii) an amount of one hundred sixty-eight thousand six hundred twenty-eight Euro (EUR 168,628) was reimbursed to participants holding class A1 parts, (iii) an amount of one hundred seventeen thousand three hundred seventy-two Euro (EUR 117,372) was reimbursed to participants holding class A2 parts and (iv) an amount of one hundred seven thousand Euro (EUR 107,000) was reimbursed to participants holding class B parts.

Following satisfaction in full of any preferential distribution right, the surplus will be distributed to the participants in proportion of their respective participant.

Title VI. - Varia

Art. 15. The participants refer to the participation agreement entered into between the participants as well as to the Law for all matters not mentioned in the present Articles. In case of divergences, the provisions of the participation agreement shall prevail”.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,250.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, stated herewith that on request of the above appearing person, the present deed was worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with us the notary the present deed.

Ci-après la traduction française de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Vrosta Beheer B.V., une société à responsabilité limitée (“besloten vennootschap”), constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à NL-6419 SH Heerlen, 61, Prof. Van Itersonstraat, immatriculée auprès du registre de commerce de Limburg («Kamer van Koophandel») sous le numéro 14099397;

2) Hardy Investments B.V., une société à responsabilité limitée (“besloten vennootschap”), constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à NL-6212 BX Maastricht, 12A, Henri Goovaertsweg, immatriculée auprès du registre de commerce de Limburg («Kamer van Koophandel») sous le numéro 14102236.

Dûment représentés par Monsieur Guy VROEMEN, homme d'affaires, demeurant professionnellement à L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass, en vertu de deux procurations données sous seing privé. Les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesdites parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de noter qu'elles sont les seuls associés (les «Associés») de la société «AFTC Group S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141735, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 3 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2452 du 7 octobre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 2 mai 2014.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de réduire la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes afin de réduire leur valeur actuelle de dix Euros (EUR 10) chacune, à une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'annuler les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale de 10 Euros (EUR 10) chacune et de les remplacer ultérieurement par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominal d'un Euro (EUR 1) chacune, et de les distribuer de la manière suivante:

- Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales à Vrosta Beheer B.V., mentionné ci-dessus; et
- Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales à Hardy Investments B.V., mentionné ci-dessus.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de créer trois (3) catégories de parts sociales en plus des parts sociales ordinaires existantes de manière à ce que le capital social soit dorénavant divisé de la manière suivante: (i) des parts sociales ordinaires, (ii) des parts sociales de catégorie A1, (iii) des parts sociales de catégorie A2, et (iv) des parts sociales de catégorie B.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille sept cent trente-et-un Euros (EUR 6.731) pour l'amener de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de dix-neuf mille deux cent trente-et-un Euros (EUR 19.231) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, (ii) neuf cent soixante-deux (962) parts sociales de catégorie A1, (iii) six cent soixante-treize (673) parts sociales de catégorie A2, et (iv) cinq mille quatre-vingt-seize (5.096) parts sociales de catégorie B.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre (i) neuf cent soixante-deux (962) parts sociales de catégorie A1 avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, (ii) six cent soixante-treize (673) parts sociales de catégorie A1 avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et (iii) cinq mille quatre-vingt-seize (5.096) parts sociales de catégorie B avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune. Les parts sociales de la catégorie A1, de la catégorie A2 et de la catégorie B, seront émises avec une prime d'émission s'élevant à trois cent quarante-sept mille cent quinze Euros (EUR 347.115) et auront les mêmes droits et obligations que ceux attribués aux parts sociales ordinaires, sauf si les statuts, tel que décrit ci-dessous le prévoit autrement.

Souscription et libération

1. Apparaît maintenant Monsieur Guy VROEMEN, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommée par GM Packaging B.V., une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap"), constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à NL-6211 BN Maastricht, 33, Stationsstraat, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce («Kamer van Koophandel») sous le numéro 14113872, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de GM Packaging B.V. neuf cent soixante-deux (962) parts sociales de catégorie A1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, qui seront émises avec une prime d'émission de cent seize mille six cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 116.685), et de les payer par un paiement en liquide de cent dix-sept mille six cent quarante-sept Euros (EUR 117.647).

2. Apparaît maintenant Monsieur Guy VROEMEN, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Omega Investments B.V., une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap"), constituée selon le droit Pays-Bas, ayant son siège social à NL-1077 XX Amsterdam, 411 - A 4e verd, Strawinskylaan, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce («Kamer van Koophandel») sous le numéro 34334231, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de Omega Investments B.V. six cent soixante-treize (673) parts sociales de catégorie A2, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, qui seront émises avec une prime d'émission de quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt Euros (EUR 81.680), et de les payer par un paiement en espèces de quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-trois Euros (EUR 82.353).

3. Apparaît maintenant Monsieur Guy VROEMEN, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par NV Industriebank LIOF, la société régional de développement et investissement couvrant la province néerlandaise de Limburg, ayant son siège social à NL-6211 AX Maastricht, 76, Boschstraat, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Zuid-Limburg sous le numéro 14604604, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de NV Industriebank LIOF cinq mille quatre-vingt-seize (5.096) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, qui seront émises avec une prime de cent quarante-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 148.750), et de procéder au paiement de ces

parts sociales de catégorie B par (i) un apport en nature de quarante-cinq (45) parts sociales détenues dans le capital social de la société AFTC Europe & Middle East B.V., ayant son siège social à NL-6231 SB Meerssen, 78, Weert, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce («Kamer van Koophandel») sous le numéro 14102237 (la «Contribution») et (ii) un paiement en espèces de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société que la valeur de la Contribution correspond au moins à trois mille huit cent quarante-six Euros (EUR 3.846) (le «Rapport d'Evaluation»).

Une copie du Rapport d'Evaluation après avoir été signé «ne varietur», par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci.

4. Une preuve des paiements en espèces par les souscripteurs, mentionnés ci-dessus, s'élevant à un montant global de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000), a été présentée et certifiée au notaire, par un certificat bancaire.

5. Sur ce, les Associés ont décidé d'accepter les souscriptions et paiements susmentionnés et d'émettre et d'attribuer en conséquence (i) neuf cent soixante-deux (962) parts sociales de catégorie A1 à GM Packaging B.V. (ii) six cent soixante-treize (673) parts sociales de catégorie A2 à Omega Investments B.V. et (iii) cinq mille quatre-vingt-seize (5.096) parts sociales de catégorie B à NV Industriebank LIOF, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Sixième résolution

Suite à la création de nouvelles catégories de parts sociales ainsi qu'à l'émission, souscription et l'allocation de nouvelles parts sociales, les Associés ont décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société qui seront dorénavant lus comme suit:

«Titre I^{er} . Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. La dénomination de la société est «AFTC Group S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Bourscheid. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. Capital - parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille deux cent trente-et-un Euros (EUR 19.231) représenté par (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires, (ii) neuf cent soixante-deux (962) parts sociales de catégorie A1, (iii) six cent soixante-treize (673) parts sociales de catégorie A2 et (iv) cinq mille quatre-vingt-seize (5.096) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Art. 7. La Société pourra racheter ses propres parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il n'y qu'un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et une telle cession est soumise à la procédure mentionnée ci-dessous.

Dans le cas où un des associés a l'intention de vendre en partie ou en totalité ses parts sociales détenues dans la Société, cet associé devra notifier son intention aux autres associés ainsi qu'à la Société par écrit (la «Notification»). La Notification comprendra une version exécutée du contrat de vente précisant les termes et conditions de la vente projetée. Les associés disposent d'un droit de préemption à l'égard des parts sociales susceptible d'être vendues à des parties tiers. Un tel droit de préemption pourra être exercé par les associés aux mêmes conditions que le candidat acquéreur (le

«Droit de Prémption»). Les associés souhaitant exercer le Droit de Prémption devront notifier la Société d'une telle intention par écrit au plus tard endéans dix (10) jours suivant la réception de la Notification (la «Notification du Droit de Prémption»). Dans le cas où plusieurs associés souhaitent exécuter le Droit de Prémption, les parts sociales seront vendues et transférées aux associés en proportion de leur participation respective.

En absence de toute Notification du Droit de Prémption, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, convoque une assemblée générale extraordinaire des associés afin de délibérer sur le transfert des parts sociales et sur l'approbation du candidat acquéreur, laquelle aura lieu dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notification par la Société. Dans le cas où l'assemblée générale extraordinaire des associés accepte le transfert des parts sociales au candidat acquéreur, tel transfert devra être achevé dans les trois (3) mois suivant la tenue de ladite assemblée générale extraordinaire. Si la Société n'a pas été notifiée de la réalisation du transfert au cours de ces trois (3) mois, tout transfert projeté sera soumis à la procédure mentionnée ci-dessus. Si (i) la majorité requise pour le transfert de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé n'est pas atteinte et (ii) l'associé insiste de vendre les parts sociales, les parts sociales seront rachetées par la Société. Le rachat des parts sociales est soumis à la condition de la disponibilité des réserves suffisantes au niveau de la Société. Dans le cas où la Société n'a pas de réserves suffisantes, l'associé ne pourra pas transférer les parts sociales au candidat acquéreur. Le prix d'acquisition à payer par la Société pour ces parts sociales sera déterminé par un expert indépendant, nommé conjointement par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, et l'associé vendeur, sur base des comptes annuels de la Société dûment approuvés des trois derniers exercices sociaux précédant la Notification. Le prix d'acquisition calculé par l'expert indépendant est contraignant pour la Société et l'associé vendeur et ne pas susceptible de contestation. Suite au rachat, les parts sociales rachetées seront annulées dans les limites autorisées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

Dans le cas où les parts sociales ordinaires de la Société sont partiellement ou entièrement vendues à un autre associé ou un tiers, les associés titulaires de parts sociales de catégorie A1, catégorie A2 et catégorie B ont droit à une distribution préférentielle du prix d'achat de ces parts sociales ordinaires vis-à-vis des détenteurs de parts sociales ordinaires. Les associés qui détiennent des parts sociales ordinaires doivent distribuer le prix d'achat reçu par le biais de vente de parts sociales ordinaires aux associés détenant des parts sociales de catégorie A1, catégorie A2 et catégorie B en proportion de leurs parts détenues jusqu'au (i) règlement totale des dividendes annuels préférentiels cumulés et demeurant impayés à l'égard des associés détenant des parts sociales de catégorie A1, de catégorie A2 et de catégorie B, (ii) paiement d'un montant total de cent soixante-huit mille six cent vingt-huit Euros (EUR 168.628) aux associés détenant des parts sociales de catégorie A1, (iii) paiement d'un montant total de cent dix-sept mille trois cent soixante-douze Euros (EUR 117.372) aux associés détenant des parts sociales de catégorie A2 et (iv) paiement d'un montant total de cent sept mille Euros (EUR 107.000) aux associés détenant des parts sociales de catégorie B.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Année sociale - profits - réserves - dividendes préférentiels

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Sur les profits générés par la Société lors de l'année financière concernée, des dividendes préférentiels seront à distribuer aux associés détenant des parts sociales de catégorie A1, de catégorie A2 ou de catégorie B.

Les dividendes préférentiels à distribuer aux associés détenant des parts sociales de catégorie A1 s'élèvent à dix mille cent dix-sept Euros et soixante-huit cents (EUR 10.117,68) par année financière.

Les dividendes préférentiels à distribuer aux associés détenant des parts sociales de catégorie A2 s'élèvent à sept mille quarante-deux Euros et trente-deux cents (EUR 7.042,32) par année financière.

Les dividendes préférentiels à distribuer aux associés détenant des parts sociales de catégorie B s'élèvent à douze mille huit cent Euros (EUR 12.800) par année financière.

Aucun dividende préférentiel ne sera distribué dans le cas où la Société n'a pas généré suffisamment de profits au cours de l'exercice financier concerné. Dans le cas où par rapport à une année financière, aucun dividende préférentiel n'a été distribué ou si les dividendes préférentiels n'ont pas été distribués dans leur intégralité aux associés détenant des parts sociales de catégorie A1, de catégorie A2 ou de catégorie B, le montant des dividendes préférentiels qui devra être distribué à la fin de la prochaine année financière aux associés concernés sera augmenté en conséquence, sous réserve de l'existence de bénéfices suffisants au niveau de la Société.

Titre V. Dissolution - liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société, sous réserve des droits de distribution préférentiels des associés détenant des parts sociales de catégorie A1, de catégorie A2 ou de catégorie B.

Les associés titulaires de parts sociales de catégorie A1, de catégorie A2 ou de catégorie B ont droit à une distribution préférentielle du surplus de dissolution et, désormais, à un remboursement préférentiel à l'égard des associés détenant des parts sociales ordinaires. Aucune distribution de l'excédent et par conséquent aucun remboursement des associés qui détiennent des parts sociales ordinaires ne sera faite à moins que (i) les dividendes préférentiels annuels accumulés et impayés n'aient été réglés intégralement aux associés détenant des parts sociales de catégorie A1, de catégorie A2 ou de catégorie B, (ii) un montant de cent soixante-huit mille six cent vingt-huit Euros (EUR 168.628) n'ait été remboursé aux associés détenant des parts sociales de catégorie A1, (iii) un montant de cent dix-sept mille trois cent soixante-douze Euros (EUR 117.372) n'ait été remboursé aux associés détenant des parts sociales de catégorie A2 et (iv) un montant de cent sept mille Euros (EUR 107.000) n'ait été remboursé aux associés détenant des parts sociales de catégorie B.

Suite au paiement intégral de tout droit de distribution préférentielle, l'excédent sera distribué aux participants en proportion de leur participation respective.

Titre VI. Varia

Art. 15. Les associés se réfèrent au pacte d'associés conclu entre les associés ainsi qu'à la loi pour toutes points n'étant pas mentionnés dans les présents Statuts. En cas de divergence, les dispositions du pacte d'associés prévaudront.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.250,-.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VROEMEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046232/479.

(150053256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Medical Investments International, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 3, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 60.402.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045960/9.

(150052436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Seaview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 116.291.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2015:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Cécile ANGELETTI, 38, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Mademoiselle Danielle SCHULLER, 38, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Madame Carine MOURAT-TEUCHERT, 38, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Enzo LIOTINO, 38, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015046081/17.

(150052671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Niovilu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 195.566.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Mr. Andreas APOSTOLIDIS, employee, born in Athens (Greece), on July 22, 1976, residing in L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers; and

2) Mrs. Koumouli AIKATERINI, teacher, born in Athens (Greece), on April 4, 1977, residing in L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

Such appearing persons have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established, by the subscribers and all those who may become owners of the corporate units hereafter issued, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "NIOVILU S.à r.l.", (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

2.2 The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

2.4 Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The corporate purpose is the sale of baby clothes, linens, toys, and home products of the trademark “NioviLu”, consulting services in retail, the retail marketing, on product branding and the development of retail channels.

3.2. Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

3.3. The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

3.4. The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

3.5. The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirty thousand Euros (30,000.- EUR), represented by three hundred (300) corporate units in registered form with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1 Each corporate unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Corporate units are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of corporate units to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the corporate capital.

A corporate unit transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board of managers might be split in two categories, respectively denominated “category A managers” and “category B managers”.

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent category A managers and category B managers were appointed, at least one category A manager and one category B manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of category A managers and category B managers such resolutions must be approved by at least one category A manager and one category B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any manager.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers, in this case, category A and category B managers or technical and administrative managers, the Company will be validly bound either by the joint signature of any category A manager together with any category B manager or by the joint signature of any technical manager together with any administrative manager;

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the corporate capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Corporate Unit holder s before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Corporate unit holder s.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the corporate units held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred (300) corporate units have been subscribed as follows:

1) Mr. Andreas APOSTOLIDIS, pre-named, one hundred and fifty corporate units,	150
2) Mrs. Koumouli AIKATERINI, pre-named, one hundred and fifty corporate units,	150
Total: three hundred corporate units,	300

All these corporate units have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of thirty thousand Euros (30,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Corporation, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

- 1 The registered office is established in L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.
2. The following persons are appointed as manager of the Company for an undetermined period:
 - Mr. Andreas APOSTOLIDIS, employee, born in Athens (Greece), on July 22, 1976, residing in L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers; and
 - Mrs. Koumouli AIKATERINI, teacher, born in Athens (Greece), on April 4, 1977, residing in L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.
3. According to article 10 of the Articles, the Company is validly bound in any circumstances by the signature of any manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Andreas APOSTOLIDIS, employé, né à Athènes (Grèce), le 22 juillet 1976, demeurant à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers; et
- 2) Madame Koumouli AIKATERINI, institutrice, née à Athènes (Grèce), le 4 avril 1977, demeurant à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établie par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "NIOVILU S.à r.l.", (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet social est la vente de vêtements pour bébé, linge de maison, jouets et produits pour la maison de la marque déposée "NioviLu", des services de consultation sur la vente au détail, sur le marketing de détail, sur l'image de marque du produit et le développement de canaux de vente au détail.

3.2. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3.3. La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

3.4. La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

3.5. La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,-EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "gérants de catégorie A" et "gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un gérant quelconque.

10.2 Dans l'éventualité où l'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de gérants, en l'espèce des gérants de catégorie A et de catégorie B ou des gérants techniques et administratifs, la Société sera valablement engagée soit par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B, soit la signature conjointe d'un gérant technique ensemble avec un gérant administratif.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cents (300) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Andreas APOSTOLIDIS, pré-qualifié, cent cinquante parts sociales,	150
2) Madame Koumouli AIKATERINI, pré-qualifiée, cent cinquante parts sociales,	150
Total: trois cents parts sociales,	300

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Andreas APOSTOLIDIS, employé, né à Athènes (Grèce), le 22 juillet 1976, demeurant à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers; et
 - Madame Koumouli AIKATERINI, institutrice, née à Athènes (Grèce), le 4 avril 1977, demeurant à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.
3. Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant quelconque.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. APOSTOLIDIS, K. AIKATERINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mars 2015. 2LAC/2015/6023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046579/416.

(150052813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Secura Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 191.730.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of February, before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Secura Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 191.730, incorporated pursuant to a deed dated 29 October 2014 of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 December 2014, number 3671.

The articles of association have not been amended yet (the "Company").

The meeting was opened at 16.00 p.m. with Mr. Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Ekaterina DUBLET, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of ten (10) classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares and conversion of the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares.

2. Subsequent amendment of articles 6.1 and 6.3 of the articles of association of the Company.

3. Subsequent amendment of article 12 of the articles of association of the Company.

4. Increase of the share capital of the Company from its then current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares of one cent (EUR 0.01) each, up to two million euro (EUR 2,000,000), through the issuance of:

- eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) new class A shares;
- twenty million (20,000,000) new class B shares;
- twenty million (20,000,000) new class C shares;
- twenty million (20,000,000) new class D shares;
- twenty million (20,000,000) new class E shares;
- twenty million (20,000,000) new class F shares;
- twenty million (20,000,000) new class G shares;
- twenty million (20,000,000) new class H shares;
- twenty million (20,000,000) new class I shares; and

- twenty million (20,000,000) new class J shares,
all of one cent (EUR0.01) each, against a contribution in cash.
- 5. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company.
- 6. Amendment of article 7.1.2 of the articles of association of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create ten (10) classes of shares as follows:

- class A shares;
- class B shares;
- class C shares;
- class D shares;
- class E shares;
- class F shares;
- class G shares;
- class H shares;
- class I shares; and
- class J shares.

The rights of the shares will be defined in the new articles 6 and 12 of the articles of association of the Company.

The general meeting further resolves to convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares of one cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

Further to the above resolution, the general meeting resolves to amend articles 6.1 and 6.3 of the articles of association of the Company in order to read as follows:

" 6.1. Subscribed Share Capital.

6.1.1 The Company's issued corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

6.1.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class (es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

6.1.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.1.2), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.1.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.1.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors (conseil de gérance) of the Company and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.1.6 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.1.7 For the purpose of this article 6.1:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) that are attributable to the respective share class (in accordance with Article 12) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) that are attributable to the respective share class (in accordance with Article 12)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

“Cancellation Value Per Share” has the meaning ascribed to it in article 6.1.4 of the articles of association of the Company.

“Class of Shares” means each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares that exist in the share capital of the Company and together referred to as the “Classes of Shares”.

“Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Total Cancellation Amount” has the meaning ascribed to it in article 6.1.5 of the articles of association of the Company.”

“ **6.3. Profit Participation.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as set out in article 12.”

Third resolution

Further to the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 12 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.4 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director (gérant), or as the case may be the board of directors (conseil de gérance), showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.5 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

12.6 The dividends declared may be paid in any currency selected by the director (gérant) or as the case may be the board of directors (conseil de gérance) and may be paid at such places and times as may be determined by the director or as the case may be the board of directors (conseil de gérance). The director or as the case may be the board of directors (conseil de gérance) may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend

funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five (5) years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

12.7 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.10% (zero point ten percent) of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

(ii) an amount equal to 0.15% (zero point fifteen percent) of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

(iii) an amount equal to 0.20% (zero point twenty percent) of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

(iv) an amount equal to 0.25% (zero point twenty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

(v) an amount equal to 0.30% (zero point thirty percent) of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then

(vi) an amount equal to 0.35% (zero point thirty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

(vii) an amount equal to 0.40% (zero point forty percent) of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then

(viii) an amount equal to 0.45% (zero point forty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

(ix) an amount equal to 0.50% (zero point fifty percent) of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

(x) an amount equal to 0.55% (zero point fifty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

(xi) the balance of the total distributable amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence)."

Fourth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its then current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares of one cent (EUR 0.01) each, up to two million euro (EUR 2,000,000), through the issue of:

- eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) new class A shares;
 - twenty million (20,000,000) new class B shares;
 - twenty million (20,000,000) new class C shares;
 - twenty million (20,000,000) new class D shares;
 - twenty million (20,000,000) new class E shares;
 - twenty million (20,000,000) new class F shares;
 - twenty million (20,000,000) new class G shares;
 - twenty million (20,000,000) new class H shares;
 - twenty million (20,000,000) new class I shares; and
 - twenty million (20,000,000) new class J shares,
- all of one cent (EUR 0.01) each.

The eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) new class A shares, twenty million (20,000,000) new class B shares, twenty million (20,000,000) new class C shares, twenty million (20,000,000) new class D shares, twenty million (20,000,000) new class E shares, twenty million (20,000,000) new class F shares, twenty million (20,000,000) new class G shares, twenty million (20,000,000) new class H shares, twenty million (20,000,000) new class I shares and twenty million (20,000,000) new class J shares, all of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed and entirely paid-up by Secura Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, under number 191.711. The subscription price has been paid through a contribution in cash of an amount of fifty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 54,987,500), out of which one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500) shall be allocated to the share capital of the Company and fifty-three million euro (EUR 53,000,000) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up in cash as stated above, so that the total amount of fifty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 54,987,500) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to further amend article 6.1.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **6.1.1.** The Company's issued share capital is fixed at two million euro (EUR 2,000,000), represented by twenty million (20,000,000) class A shares (the "Class A Shares"), twenty million (20,000,000) class B shares (the "Class B Shares"), twenty million (20,000,000) class C shares (the "Class C Shares"), twenty million (20,000,000) class D shares (the "Class D Shares"), twenty million (20,000,000) class E shares (the "Class E Shares"), twenty million (20,000,000) class F shares (the "Class F Shares"), twenty million (20,000,000) class G shares (the "Class G Shares"), twenty million (20,000,000) class H shares (the "Class H Shares"), twenty million (20,000,000) class I shares (the "Class I Shares") and twenty million (20,000,000) class J shares (the "Class J Shares"), with a par value of one cent (EUR 0.01) each."

Sixth resolution

The general meeting resolves to further amend article 7.1.2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **7.1.2.** The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders among persons on a list of candidates proposed by Secura Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191711."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand two hundred Euro (EUR 7,200.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois février,

par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Secura Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 191730, constituée selon un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 décembre 2014, numéro 3671. Les statuts n'ont pas encore été modifiés (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Manuel MOUGET, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Manuel MOUGET, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de dix (10) catégories de parts sociales: parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J et

conversion des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.

2. Modification subséquente des articles 6.1 et 6.3 des statuts de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société.

4. Augmentation du capital social de la Société de son montant alors actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, jusqu'à deux millions d'euros (EUR 2.000.000), par l'émission de:

- dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) nouvelles parts sociales de catégorie A;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie B;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie C;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie D;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie E;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie F;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie G;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie H;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie I; et
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie J,
- d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, en échange d'un paiement en numéraire.

5. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 7.1.2 des statuts de la Société.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur", par les personnes comparantes resteront annexées à cet acte.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer dix (10) catégories de parts sociales:

- parts sociales de catégorie A;
- parts sociales de catégorie B;
- parts sociales de catégorie C;
- parts sociales de catégorie D;
- parts sociales de catégorie E;
- parts sociales de catégorie F;
- parts sociales de catégorie G;
- parts sociales de catégorie H;
- parts sociales de catégorie I; et
- parts sociales de catégorie J.

Les droits attachés aux parts sociales seront définis dans les nouveaux articles 6 et 12 des statuts de la Société.

L'assemblée générale décide également de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6.1 et 6.3 des statuts de la Société comme suit:

« 6.1. Capital Souscrit et Libéré.

6.1.1 La Société a un capital social émis de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

6.1.2 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Catégories De Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) Catégorie(s) De Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories De Parts Sociales, ces annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Parts Sociales De Catégorie J).

6.1.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie De Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.1.2), cette Catégorie De Parts Sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette Catégorie De Parts Sociales, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la Catégorie De Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Catégorie De Parts Sociales concernée qu'ils détiennent et qui sont annulées.

6.1.4 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Catégorie De Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.1.5 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories De Parts Sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Catégorie De Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts de la Société, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

6.1.6 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Catégories De Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

6.1.7 Aux fins du présent article 6.1:

«Catégorie De Parts Sociales» chacune des Parts Sociales De Catégorie A, Parts Sociales De Catégorie B, Parts Sociales De Catégorie C, Parts Sociales De Catégorie D, Parts Sociales De Catégorie E, Parts Sociales De Catégorie F, Parts Sociales De Catégorie G, Parts Sociales De Catégorie H, Parts Sociales De Catégorie I et Parts Sociales De Catégorie J qui existent dans le capital social de la Société et désignées ensemble ci-dessous comme les «Catégories De Parts Sociales».

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie De Parts Sociales concernée.

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui sont alloués aux catégories de parts sociales respectives (conformément à l'article 12) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes de Parts Sociales à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux statuts de la Société, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés) qui est alloué aux catégories de parts sociales respectives (conformément à l'article 12)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les statuts de la Société.

«Montant Total d'Annulation» a la signification qui lui est conféré par l'article 6.1.5 des statuts de la Société.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» a la signification qui lui est conféré par l'article 6.1.4 des statuts de la Société.».

« **6.3. Participation aux Profits.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, tel que prévu à l'article 12.».

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions reprises ci-après.

12.4 Les associés peuvent décider et déclarer de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et de sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément aux dispositions ci-après.

12.5 Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions reprises ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

12.6 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance et peuvent être payés aux lieux et aux heures que le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, déterminera. Le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance peut décider souverainement du taux de change applicable afin de convertir les fonds provenant des dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq (5) ans et non réclamé ultérieurement par le détenteur de cette part sociale sera confisqué par le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom des détenteurs de parts sociales.

12.7 Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

(i) un montant égal à 0,10% (zéro virgule dix pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie A au prorata des Parts Sociales De Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite

(ii) un montant égal à 0,15% (zéro virgule quinze pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B au prorata des Parts Sociales De Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite

(iii) un montant égal à 0,20% (zéro virgule vingt pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie C émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie C au prorata des Parts Sociales De Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite

(iv) un montant égal à 0,25% (zéro virgule vingt-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie D émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie D au prorata des Parts Sociales De Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite

(v) un montant égal à 0,30% (zéro virgule trente pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie E émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie E au prorata des Parts Sociales De Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite

(vi) un montant égal à 0,35% (zéro virgule trente-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie F émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie F au prorata des Parts Sociales De Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite

(vii) un montant égal à 0,40% (zéro virgule quarante pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie G émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie G au prorata des Parts Sociales De Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite

(viii) un montant égal à 0,45% (zéro virgule quarante-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie H émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie H au prorata des Parts Sociales De Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite

(ix) un montant égal à 0,50% (zéro virgule cinquante pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie I émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie I au prorata des Parts Sociales De Catégorie I qu'ils détiennent, ensuite

(x) un montant égal à 0,55% (zéro virgule cinquante-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie J émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie J au prorata des Parts Sociales De Catégorie J qu'ils détiennent, ensuite

(xi) le solde du montant total distribuable sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. la première classe étant la Parts Sociales De Catégorie J, ensuite, s'il n'y a pas de Parts Sociales De Catégorie J, les Parts Sociales De Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Parts Sociales De Catégorie A).».

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant alors actuel de de son montant alors actuel de douze mille cinq cents (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts

sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, jusqu'à deux millions d'euros (EUR 2.000.000), par l'émission de:

- dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) nouvelles parts sociales de catégorie A;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie B;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie C;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie D;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie E;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie F;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie G;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie H;
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie I; et
 - vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie J,
- d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Les dix-huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et vingt millions (20.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime chacune (EUR 0,01) chacune, ont été intégralement souscrites et payées par Secura Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Section B, sous le numéro 191.711. Le prix de souscription des nouvelles parts sociales a été payé par un apport en espèces d'un montant de cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 54.987.500), dont un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500) seront alloués au capital social de la Société et cinquante-trois millions euros (EUR 53.000.000) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire tel que décrit ci-avant, de sorte que le montant total de cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 54.987.500) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Cinquième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représenté par vingt millions (20.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales De Catégorie A»), vingt millions (20.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales De Catégorie B»), vingt millions (20.000.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales De Catégorie C»), vingt millions (20.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales De Catégorie D»), vingt millions (20.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales De Catégorie E»), vingt millions (20.000.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales De Catégorie F»), vingt millions (20.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales De Catégorie G»), vingt millions (20.000.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales De Catégorie H»), vingt millions (20.000.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales De Catégorie I») et vingt millions (20.000.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales De Catégorie J») d'une valeur nominale d'un centime (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7.1.2 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **7.1.2.** Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés parmi des personnes sur une liste de candidats proposée par Secura Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191711.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ sept mille deux cents euro (EUR 7.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MOUGET. E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015046643/492.

(150053073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Euro Real Estate Britain I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des bains.

R.C.S. Luxembourg B 152.830.

Par résolutions consignées le 04 mars 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pour le fixer au 17, rue des bains, L-1212 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2015.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 04th of March 2015, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, to 17, rue des bains, L-1212 Luxembourg, with effect as of 1st March 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2015.

Pour Euro Real Estate Britain I S.à.r.l

Gerd Schneider

Gérant

Référence de publication: 2015043452/19.

(150049988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Chartered Investments Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.404.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 18 mars 2015

En date du 18 mars 2015, l'associé unique de Chartered Investments Luxembourg S.à r.l.. ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Daniel Schneider en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 28 Février 2015;
- De nommer Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au poste de Gérant de la société avec effet rétroactif au 28 Février 2015 et pour une durée indéterminée;
- De transférer le siège social de la Société du 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 Mars 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015044308/20.

(150050397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.
